

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUEES
ET DES DELEGUES DU SER**

**Samedi 28 mars 2009,
Aula Magna du Château, Yverdon-les-Bains**

Président	:	M. Martial Delacour, SPV
1er vice-président	:	M. Laurent Vité, SPG
2ème vice-président	:	M. Jean-François Kunzi, SAEN
Président du SER	:	M. Georges Pasquier
Sont présent-e-s	:	72 délégué-e-s

Table des matières

0.	Ouverture par le président de l'AD.....	3
1.	Salutations et parole aux invité-e-s.....	3
2.	Nomination des scrutateurs, scrutatrices.....	3
3.	Appel des délégué-e-s.....	3
4.	Approbation de l'ordre du jour.....	4
5.	Approbation du PV de l'AD du 29 novembre 2008, à Grangeneuve.....	4
6.	Moyens d'enseignement.....	4
6.1	Intervention de M. N. Ryser, président de la COMEVAL.....	4
6.2	Précisions des représentants SER à la COMEVAL.....	6
6.3	Discussion et prise de position éventuelle.....	7
	<i>Ouverture de la discussion.....</i>	<i>7</i>
	<i>Présentation de la prise de position.....</i>	<i>9</i>
	<i>Vote de l'AD.....</i>	<i>9</i>
7.	Politique du SER sur ses prises de position et leur communication.....	10
8.	Taux d'activité du président SER (information).....	10
1.bis	Message de M. C. Berger, secrétaire général de la CIIP.....	11
9.	Formation des enseignants.....	11
9.1	Etat des lieux du dossier et rappel des positions SER.....	11
9.2	Perspectives.....	12
9.3	Discussion.....	12
9.4	Prise de position.....	13
10.	Comptes SER et Educateur 2008.....	15
10.1	Présentation.....	15
10.2	Rapport de la Commission de vérification.....	15
10.3	Discussion.....	15
10.4	Approbation.....	15
11.	Divers.....	16
	<i>CPA.....</i>	<i>16</i>
	<i>Prochaine AD.....</i>	<i>16</i>

0. Ouverture par le président de l'AD

Bref message de bienvenue de **M. Delacour** et mise en circulation de la liste des présences.

1. Salutations et parole aux invité-e-s

Le président de l'AD salue la présence :

- de Mme Anne Seydoux, présidente de la FAPERT ;
 - de M. Ueli Weber, représentant de LCH et chargé de la communication entre les deux faitières ;
 - des membres d'honneur suivants :
 - Mme Juliane Corboz (présidente de CPA),
 - M. Michel Deppierraz,
 - Mme Josianne Thévoz,
 - M. Jacques-André Tschoumy,
 - M. Jacques Weiss;
 - de M. Nicolas Ryser, président de la COMEVAL (Commission d'évaluation des ressources et projets didactiques de la CIIP) qui interviendra au pt 6 « Moyens d'enseignement ».
- Il indique que M. Christian Berger, secrétaire général de la CIIP, arrivera en cours d'assemblée.

Est excusé :

- M. Willy Allenbach, membre d'honneur.

Brèves allocutions de :

- **Mme Anne Seydoux** qui apporte les salutations de la FAPERT et qui tient à souligner, en tant que présidente sortante, les bonnes relations et la bonne collaboration tissées au fil des ans, d'abord avec M.-C. Tabin, puis avec G. Pasquier, ainsi qu'avec l'ensemble des membres du Comité SER. Elle relève que les buts poursuivis par la FAPERT et le SER sont les mêmes et cite notamment :
 - la lutte permanente pour une école publique de qualité pour tous les élèves ;
 - l'harmonisation scolaire, qui peine avec HarmoS.Elle estime qu'il faut dénoncer l'instrumentalisation politique de l'école à des fins non constructives et le recours au potentiel émotionnel lié à cette thématique. A ce propos, elle informe d'une intervention parlementaire UDC qui s'attaque à l'art. 48a de la Constitution, celui-là même qui permet de rendre obligatoire des concordats cantonaux.
- **M. Ueli Weber** qui, après avoir transmis les salutations du Comité directeur de LCH et de son président, B. Zemp, retenu par d'autres obligations, indique qu'une étude en cours en Suisse alémanique révèle, selon les premiers résultats, que les enseignants travaillent trop, surtout les « temps partiels », alors même que l'image de cette profession dans la population n'évolue guère. Au café du coin, l'enseignant est toujours perçu comme un privilégié avec des horaires légers et beaucoup de vacances. En conclusion, il remercie le SER de son invitation et souhaite aux délégués une assemblée fructueuse.

2. Nomination des scrutateurs, scrutatrices

Sont nommées pour remplir la fonction de scrutateurs les personnes suivantes :

- **Nathalie Studli, SPG ;**
- **Denis Sauvain, SEJB.**

3. Appel des délégué-e-s

Les présidents des AC communiquent le nombre de délégués présents :

AMCOFF : 2 / 3	SEJ : 6 / 10	SPG : 8 / 16
AVECO : 4 / 8	SEJB : 8 / 8	SPV : 18 / 33
SAEN : 7 / 8	SPFF : 5 / 12	SPVal : 14 / 17

soit, au total, 72 délégués sur 115 possibles.

Décompte vérifié par lever des cartons de vote et confirmé par les scrutateurs.

4. Approbation de l'ordre du jour

Cf. document reçu

G. Pasquier précise que le déroulement du **Point 6, Moyens d'enseignement**, a été quelque peu modifié du fait notamment de la réponse positive de M. N. Ryser, président de la COMEVAL, à l'invitation du SER. Ce point débutera par un bref historique de J. Thévoz, puis s'articulera ainsi :

- 6.1 *Intervention du président de la COMEVAL*
- 6.2 *Précisions des représentants SER à la COMEVAL*
- 6.3 *Discussion et prise de position*

L'OJ est ainsi accepté à l'unanimité.

5. Approbation du PV de l'AD du 29 novembre 2008, à Grangeneuve

Cf. document reçu

Interventions des délégués :

- **Demande de correction de Nathalie Studli, SPG**, qui indique que la SPG était représentée par 7 délégués sur 16 et non 6 (p. 3).
- **Ariane Bertholet, SPG**, apporte des précisions quant à son intervention (p. 16). La mise à l'épreuve mentionnée avait pour cadre l'approbation des ME de mathématiques 1P-4P. A la question du président de l'AD de savoir si elle souhaite que le PV soit amendé, elle répond par la négative.

Le PV est adopté à l'unanimité avec la correction demandée.

6. Moyens d'enseignement

Cf. document reçu

En préambule, le **président du SER** relève

- que, comme demandé lors de la dernière AD, les sujets pédagogiques ont été prévus en début d'assemblée et que le point « technique » (les comptes) a été relégué en fin de séance ;
- qu'un site protégé réservé aux délégués a été créé pour permettre de retrouver les documents utilisés lors des AD et proposer une documentation plus approfondie sur les sujets traités. Il paraît également intéressant de faire vivre ce site entre les AD par la mise à disposition de dossiers d'actualité.

G. Pasquier rappelle ensuite le rôle primordial que les ME ont joué dans la coordination, initiée par les prédécesseurs du SER, ainsi que dans l'évolution des pratiques et de la formation. Il indique qu'avec l'arrivée du PER, ce sujet (en stand-by depuis quelques années) redevient d'actualité et qu'il est donc important pour le SER d'avoir une visée claire de ce qui est envisagé et de se positionner sur cette question, puisqu'il semble que la CIIP, pour des raisons financières et de praticabilité, privilégie, dans cet ordre :

1. l'achat de ME existants ;
2. une adaptation de ces derniers si nécessaire ;
3. en dernier recours, leur élaboration.

Bref historique de J. Thévoz, archiviste (*cf. Site AD / Sujets traités / Moyens d'enseignement*).

6.1 Intervention de M. N. Ryser, président de la COMEVAL

N. Ryser indique que son exposé s'articulera en 3 parties :

1. Rappel des contraintes légales dans lesquelles la COMEVAL travaille ;
2. Travaux actuels de la Commission ;
3. Réponses aux questions de l'Assemblée.

1. Contraintes légales

N. Ryser informe qu'actuellement, ce sont les statuts de la CIIP qui font foi. Ils devront être revus pour permettre l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande, mais cela ne se fera que lorsque celle-ci aura été acceptée par le canton de Fribourg. Cela signifie que c'est à l'Assemblée plénière de la CIIP (donc aux chefs de département) qu'il appartient de « décider de l'adoption généralisée de moyens didactiques communs »¹. Les travaux se font sur la base de la Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques adoptée le 19 février 2004 (http://www.ciip.ch/pages/portrait/Tex_reg/fichiers/28me.pdf). Ce texte est d'actualité puisque intégralement repris dans la Convention scolaire romande. Il définit notamment

- Les objectifs (art. 2)
- Le champ de la collaboration (art. 4) ;
- Les moyens d'enseignement et ressources didactiques concernés (art. 5) ;
- Les instruments d'exécution, notamment la Commission d'évaluation d'analyse des besoins et de validation des projets (art. 13) chargée, entre autres, d'examiner les propositions et préavis d'instances externes (art. 16).

En résumé, le secteur des ME est géré par 3 commissions principales : la Commission financière, la Commission du centre de réalisation, qui s'occupe principalement de la logistique, et la Commission d'évaluation d'analyse des besoins et de validation des projets, que préside N. Ryser et qui s'occupe du contenu. Ces 3 commissions travaillent sous l'égide du Secrétariat général.

Lorsque la Commission d'évaluation fait une proposition d'adoption d'une méthode, un rapport y relatif est soumis à la Conférence des Chefs de service et à la Commission pédagogique qui donnent toutes deux un préavis. Les 3 rapports ainsi établis vont au Secrétariat général qui les transmettra à l'Assemblée plénière de la CIIP, via la Commission des Secrétaires généraux. Cette procédure fonctionne, mais prend beaucoup de temps.

La COMEVAL s'adjoit les services d'experts dont la fonction est d'étudier la didactique (qualité du produit, efficacité, efficience, ...). Le rapport des experts n'est jamais remis en cause par la COMEVAL qui, elle, est chargée de juger de l'acceptabilité des ressources (besoins dans les cantons, adéquation aux besoins, utilité, facilité d'usage).

La COMEVAL défend une politique de ME destinés à faciliter l'apprentissage des élèves et dont les aspects pédagogiques et les abords sont équilibrés (donc pas nécessairement une seule voie, une seule méthode). Elle estime que l'aspect « formation » évoqué par G. Pasquier et J. Thévoz précédemment est de la responsabilité des Instituts de formation et souhaite que l'arrivée d'une nouvelle ressource n'implique pas un recyclage massif des enseignants. La praticabilité est donc un critère très important.

Il rappelle qu'HarmoS prévoit que les ME sont assurés au niveau des régions linguistiques, c'est-à-dire par la CIIP et donc sur la base de la Convention scolaire romande. Les ME y sont définis comme étant l'un des domaines de coopération obligatoire découlant de l'Accord HarmoS. La réalisation de cette coopération intercantonale au niveau des ME et ressources didactiques est indiquée par ordre de priorité d'actions dans l'art. 9, à savoir :

- a) adopter et acquérir un ensemble unique de moyens pour l'enseignement d'une discipline dans un degré ou un cycle ;
- b) adopter un choix de deux à trois ensembles de moyens pour l'enseignement d'une discipline dans un degré ou un cycle et les acquérir ;
- c) définir une offre ouverte de moyens d'enseignement dûment sélectionnés et approuvés ; l'approbation autorise l'usage du moyen dans les classes des cantons parties à la convention ;
- d) réaliser ou faire réaliser un moyen original.

¹ Art. 6.e des statuts CIIP

2. Etat des travaux de la COMEVAL

N. Ryser indique que la COMEVAL a de nombreuses séances intermédiaires avec les différents groupes d'experts en ce moment. Elle s'occupe actuellement, et cela pour toutes les disciplines, de

- l'inventaire des ressources existantes dans les cantons romands ;
- l'analyse des besoins des cantons ;
- définir – décider des priorités discipline par discipline ;
- définir un concept de ME romands ;
- proposer l'ouverture de chantiers de choix ou de réalisation de ME.

Deux chantiers ont été acceptés récemment par la CIIP, à savoir :

- la révision du classeur CE 1P – 3P pour en faire un ME du cycle -2+2 ;
- des ME de géographie / histoire pour les degrés 5-6P.

En outre, la COMEVAL s'occupe

- du suivi des nouveaux ME de français romands (suite à la décision de 2006) :
 - En cours :
 - Entrée dans l'écrit (pour les enseignants),
 - Guide pour l'enseignant sur l'apprentissage de la lecture,
 - Adaptation de ME français :
 - pour le cycle 2 : « Mon manuel de français » (➔ rentrée 2010),
 - pour le degré 7 (➔ rentrée 2009),
 - En projet (en discussion au sein de la Commission d'évaluation et/ou des groupes d'experts) :
 - Mémento grammatical pour 7-9,
 - Boîtes à outil (cycle 1, 2 et 3) ;
- au niveau du dossier mathématiques :
 - de trouver des ME pour l'école enfantine (demande de la CLEO),
 - de l'évaluation des moyens 1P-4P (suite au rapport de l'IRDP sur les compétences des élèves dans ce domaine),
 - du suivi des ME 7-9 (ajustements tous les 3 ans) ;
- au niveau du dossier des langues :
 - de choisir des ME pour l'anglais 5-6P dans un premier temps, puis 5P-9S,
 - de renouveler, à moyen terme, les ME d'allemand 3P-9S.

A la question de savoir ce que prévoit le PER au niveau des ME romands, **N. Ryser** assure que l'analyse des besoins menée actuellement discipline par discipline prouve à quel point la CIIP est attentive à ce que les ME soient adaptés au PER et à sa mise en vigueur. Cela ne laisse plus beaucoup de temps. Il y a plusieurs scénarios d'introduction du PER. Les priorités sur les ME seront fonction du scénario choisi.

Quant à savoir ce que va introduire le PER là où il n'y aura pas de ME, **N. Ryser** indique qu'il est incapable de répondre à cette question pour le moment, mais que la CIIP part du principe qu'il y en aura partout.

Remerciements à N. Ryser pour sa présentation.

6.2 Précisions des représentants SER à la COMEVAL

J. Daniélou qui représente, avec M. Bulliard, le SER au sein de la COMEVAL, indique que le texte d'orientation mis à disposition des délégués en début de séance contient les grands axes que le CoSER juge utile de débattre.

Il relève que la question de la nécessité des ME est récurrente, puisqu'elle apparaît en filigrane dès le début de l'action de la SPR. La profession est prise dans un champ de tensions entre un « applicationnisme » un peu bête (avec des ME qui seraient très cadrants) et une grande liberté. Il souligne qu'il ne faudrait pas qu'au nom de cette liberté, revendiquée par ailleurs par

les enseignants, l'Institution hésite à prendre ses responsabilités.

Les délégués SER au sein de la COMEVAL s'efforcent de transmettre le message extrêmement fort qui vient de la base, qui ressort de la consultation sur le PER et qui est synthétisé dans le slogan « Pas de PER sans MER ».

J. Daniélou rend attentif au fait qu'un choix trop étendu de ME réduirait l'effet d'harmonisation à néant.

Il indique également que le poids des experts dans la procédure du choix des ME se trouve dilué au fil des passages dans les différentes commissions de l'organigramme très complexe de la CIIP et qu'en fin de compte, ce sont les options politiques qui l'emportent. Il donne pour preuve le chantier du français et les ME y relatifs (achat de ME existants sur le marché français) qui posent de grandes difficultés lors de leur adaptation du fait des différences de culture, de terminologie, etc.

Le CoSER est d'avis qu'il faut privilégier l'émergence de ME romands (MER), ce qui pose évidemment d'autres questions, notamment au niveau du temps nécessaire pour les créer.

J. Daniélou fait encore remarquer qu'il reste de nombreuses inconnues par rapport à l'introduction de l'anglais qui s'annonce très difficile : le PER n'est pas abouti sur cette question, le statut des enseignants de cette discipline n'est pas défini, il n'y a pas de ME décidé à ce jour, etc.

Avec un pilotage des ME à travers cet organigramme complexe qui tend à rendre les choses caoutchouteuses, les délégués SER à la COMEVAL souhaitent avoir des lignes directrices plus affirmées, raison pour laquelle le CoSER propose à l'AD une position, tout en étant conscient que c'est difficile, complexe, que les ME restent la vitrine de l'école tant auprès des parents que des politiques.

Il informe encore que certains collègues s'emparent de manière sauvage de cette question. Une pétition est en train de circuler sur les ME de mathématiques 7-9.

6.3 Discussion et prise de position éventuelle

Ouverture de la discussion

J.-F. Kunzi, SAEN, souhaite avoir des précisions de la part de la CIIP sur le dossier « Anglais ». Il informe que des groupes de travail ont été mis sur pied dans le canton de NE, chargés de l'implémentation de l'anglais et qu'il serait utile de savoir quand un ME d'anglais sera disponible.

C. Berger, après avoir salué l'Assemblée, rappelle que la décision de la CIIP de septembre 2007 prévoyait une entrée en vigueur à l'école primaire en 2012. Par rapport au processus indiqué par N. Ryser, l'analyse et l'expertise avaient été faites et un appel d'offres lancé, mais ce dernier a été stoppé, la CIIP n'ayant plus la personnalité juridique suffisante face à une jurisprudence naissante. Après examen approfondi, il s'avère que la Convention scolaire romande redonnera la personnalité juridique à la CIIP pour tous les domaines d'application du champ de cette convention. Celle-ci aurait pu entrer en vigueur le 1^{er} avril, mais elle est liée à HarmoS, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} août 2009, pour autant qu'un dixième canton l'adopte. L'introduction de l'anglais en 5P a donc été reportée d'un an.

En outre, la question évoquée par J. Daniélou de qui va enseigner cette discipline doit également être prise en compte et la CIIP attend une réponse de la CDIP qui lancera prochainement une consultation nationale sur le sujet.

C. Berger juge ce report de calendrier plutôt salutaire car il permettra entre autres d'affiner la formation et d'instaurer une phase pilote, comme prévu initialement.

A. Bertholet, SPG, ne partage pas le point de vue exposé par N. Ryser selon lequel les ME doivent servir en premier lieu les élèves et où la formation des enseignants n'est pas prioritaire. Elle estime en effet essentiel qu'il y ait une interaction au niveau de la formation continue, sans quoi, les ME resteront dans les armoires.

N. Ryser précise ses propos : ce qu'il a voulu dire, c'est que les ME ne doivent pas être utilisés pour modifier les pratiques des enseignants, mais qu'ils doivent d'abord être utiles aux

apprentissages des élèves. Il donne l'exemple des ME 1P-4P de mathématiques qui sont presque exclusivement des situations « problèmes », comme si on avait voulu obliger les enseignants à faire ce type d'exercices. Or, ces ME ne sont pas équilibrés pour les élèves.

Il pense que c'est à la formation d'être suffisamment performante pour permettre aux enseignants de s'adapter lorsqu'un nouveau ME débarque sans qu'il soit nécessaire d'introduire en parallèle une formation conséquente pour leur utilisation, tout en offrant la possibilité, pour les enseignants qui le souhaitent, de suivre un cours pour remettre les choses à niveau.

Il estime bénéfique que la formation utilise les ME comme support, mais insiste sur le fait que les ME doivent être suffisamment performants, faciles d'usage, pour ne pas obliger des recyclages.

J.-E. Rastorfer, SPV, indique qu'il trouve la discussion difficile. D'un côté, il y a des demandes d'informations, de l'autre on s'achemine vers une prise de position du SER. En outre, le sujet est extrêmement complexe, diffus, notamment au niveau de la définition même de ce qu'est un ME. Il estime que le texte, de par les orientations qu'il propose pour résoudre certains problèmes, en pose un certain nombre d'autres. Il donne en exemple le slogan « pas de PER sans MER » qui pourrait donner à penser que le PER n'existe que par les MER, que les enseignants ne verront – ou ne devraient voir – les modifications que le PER apporte qu'à travers les modifications des ME, ce qui serait très réducteur.

En outre, s'il partage le fait qu'il est nécessaire d'avoir des ME adaptés à la Romandie, il juge indéfendable et irréaliste de privilégier leur création. Il estime au contraire que, s'il existe des ME sur le marché, il n'y a aucune raison de les réinventer. Par contre, si leur qualité n'est pas adéquate, alors il faut envisager l'élaboration de ME spécifiquement romands et non l'inverse. Il insiste en revanche sur la nécessité de renforcer les critères de qualité pour le choix de moyens existants, critères qu'il juge insuffisamment exigeants actuellement.

Il relève encore que le libellé de la puce 2 contient, selon lui, un non-sens puisqu'elle sous-entend que si l'on n'est pas capable de mettre en œuvre des MER, alors on va les chercher sur le marché.

Pour conclure, il relève que, selon lui, les MER pèchent un peu par leurs grandes ambitions qui malheureusement sont mal assurées. Il cite pour exemple les MER de mathématiques 1P-4P qui devaient permettre des réajustements réguliers découlant de la prise en compte des remarques des utilisateurs. Or, il constate avec regret que, dix à quinze ans après l'introduction de ces ME, rien n'a été fait et estime que les enseignants en sont partiellement responsables.

N. Ryser précise que, jusqu'ici, la COMEVAL n'a encore jamais adopté des ressources telles quelles du marché, qu'elles sont adaptées et que les demandes de réadaptation sont prises en compte lors des rééditions (par exemple, changement de police dans les ME d'écriture).

Il indique qu'au niveau de l'entrée dans l'écrit pour les tout petits, la COMEVAL a fait le choix de la fabrication d'un objet spécifique à la Romandie en valorisant les travaux qui se font à Genève dans la Maison des petits, puisque rien de satisfaisant n'a été trouvé sur le marché.

Il donne encore quelques éléments de réponse concernant les ME de mathématiques, en cours d'analyse actuellement, avec notamment une étude de l'IRDIP sur l'acceptabilité et l'utilisation réelle des ME 7-9 dans les cantons romands.

Il partage le point de vue que si un ME est excellent dans le commerce, il n'y a pas nécessité de le refaire, mais relève que ce cas de figure ne s'est jamais présenté pour le moment. Il indique encore que les critères, pour ce qui est du français, figurent dans la brochure rouge qui donne les lignes directrices adoptées en 2006 par la CIIP et que tous les enseignants ont reçue.

F. Baour, SEJB, pense que ces tergiversations sur les MER – enviés par les collègues suisses alémaniques - sont dommageables. Il n'aimerait pas voir foisonner dans « L'Éducateur » les prospectus d'éditeurs comme c'est le cas dans « Ecole bernoise » ou « Bildung Schweiz ». Selon lui, le SER doit montrer sa détermination à vouloir rapidement des ME, à vouloir très vite relayer les demandes des collègues sur des améliorations. Il déplore la lenteur des adaptations et des réactualisations (ex. : fiches de français 3P-4P).

N. Ryser relève qu'une des réponses apportées au problème des délais a été la mise en place de la Commission administrative sur les ME.

Présentation de la prise de position

G. Pasquier salue la position de N. Ryser quant à la nécessité d'une formation performante, mais souligne qu'elle est en contradiction avec celle de la CDIP.

Il commente ensuite rapidement les 5 orientations soumises à l'approbation de l'AD :
(cf. document mis à disposition en séance)

1. Le SER, qui a mis beaucoup d'espoirs dans le PER, souhaite son entrée en vigueur et son implémentation, donc la question des ME est importante.
2. Il est évident que si un ME parfait existe dans le commerce, autant le prendre. Ce point n'exclut absolument pas cette option-là, simplement il ne la met pas en primeur. Pour le SER, la priorité est effectivement la fabrication de ME, car fabriquer des ME c'est aussi mettre en place toute une procédure d'harmonisation entre les cantons : réfléchir ensemble sur une didactique, définir ensemble des formations, faire de la recherche ensemble, etc. Il y a toute une série « d'effets collatéraux » qui conduisent au renforcement de la coordination et le SER regretterait que tout cet important travail de coordination disparaisse pour des raisons financières.
3. Une réflexion est à mener pour que des ressources moins conventionnelles soient reconnues officiellement, ceci d'autant plus qu'une opération de bibliothèque scolaire numérique au niveau national est en train de se mettre en place.
4. Pour le SER, il est important que les démarches d'évaluation soient prises en compte aussi.
5. Le SER juge utile que cette question de transfert des coûts, à laquelle chaque enseignant est confronté, fasse l'objet d'une analyse.

Il termine en mentionnant que c'est la résolution que le CoSER propose, mais qu'évidemment l'AD peut la modifier.

J.-M. Nicolet, SPV, souhaite des éclaircissements sur le mandat de la COMEVAL : le but est-il d'avoir un ME unique, imposé ou de proposer plusieurs ME au choix des enseignants ?

Réponse de **N. Ryser** : L'idée en train de se développer au sein de la COMEVAL serait de regrouper dans un catalogue les MER dûment acceptés, mais en leur attribuant deux étiquettes différentes : certains obligatoires (1-2 collections au maximum), d'autres recommandés (complémentaires), au choix des cantons.

N. Ryser mentionne encore une vieille étude canadienne qui met en lumière, lors de la mise en œuvre d'un nouveau plan d'études, la nécessité d'avoir des ME, sans quoi les enseignants ne suivent pas, bien qu'il reste, de toute manière, un petit pourcentage d'irréductibles.

Vote de l'AD

M. Delacour souhaite que l'AD revienne à la résolution et demande s'il y a des remarques la concernant.

Proposition d'amendement de **J.-E. Rastorfer, SPV** : Il fait remarquer que dans la dernière phrase « Il (*Le SER*) attend de la CIIP qu'elle prenne des décisions à la mesure de l'importance des enjeux et que tout soit mis en œuvre pour un pilotage plus efficace du dossier », le « plus » prête à confusion. Il demande donc formellement la suppression de ce mot.

R. Meury, SEJ, relativise l'impact que peut avoir le SER par l'envoi à la CIIP d'une telle prise de position. Il estime qu'il faut aller plus loin, que le CoSER doit réfléchir à la manière d'avoir une démarche commune auprès des députés (enseignants ou proches de l'enseignement) de chaque canton, ceci afin de faire pression au niveau des parlements sur les conseillers d'Etat pour qu'ils défendent la position qu'il n'y a « Pas de PER sans MER », même si, selon lui, la formule n'est pas bien choisie. Le but est de s'organiser au niveau romand pour intervenir auprès de ce nouveau pouvoir intercantonal exécutif qui n'a pas de pendant législatif, ce qui pose un certain nombre de problèmes.

Mise au vote par le président de l'AD

- L'amendement de J.-E. Rastorfer (suppression du mot « plus » dans la dernière ligne) est accepté à une forte majorité.
- **La prise de position sur les moyens d'enseignement, ainsi amendée, est soutenue par l'AD à une majorité évidente.**

Remerciements à N. Ryser et C. Berger pour les réponses apportées.

7. Politique du SER sur ses prises de position et leur communication

Cf. doc. reçu

G. Pasquier informe qu'un grand ménage a été entrepris pour permettre de se retrouver parmi les multiples positions du SER et leurs diverses appellations (résolutions, fiches thématiques, prises de position, ...). Sur le site SER, toutes les positions ont été regroupées sous un onglet « Prises de position » et répertoriées thématiquement. De plus, une entrée « Communiqués de presse », ainsi qu'une entrée « Réponses aux consultations », propose l'accès à ces documents bien spécifiques, classés chronologiquement.

Il indique encore qu'une refonte totale du site SER – Educateur est envisagée, car le système utilisé actuellement n'a pas évolué, est devenu caduque au niveau technique et trop cher pour ce qu'il offre. De plus amples informations seront données à la prochaine AD.

8. Taux d'activité du président SER (information)

M. Delacour donne la parole à **M. Bulliard** (membre du GT Règlements, avec R. Gritti et D. Jacquier).

M. Bulliard fait une brève digression pour informer de la manière dont a été lancé le référendum de l'UDC dans le canton de FR et avec quelle rapidité cela a été fait. Il souligne que ce référendum ne vise qu'HarmoS.

Concernant la question qui a été posée par rapport au taux d'activité du président, il informe que le GT Règlements a étudié tout le fonctionnement du SER. Des descriptifs de fonction ont été soumis au CoSER qui les a acceptés, des cahiers des charges ont été également élaborés pour chacun des cinq postes (président, secrétaire général, rédactrice en chef, secrétaire administrative du SER et de l'Éducateur) et à ce jour, le GT a procédé à l'audition, en réponse au cahier des charges, des deux secrétaires, à savoir N. Trincherio et V. Jacquier Darbellay. La suite du travail consistera à auditionner les trois autres personnes, puis, lorsque les cahiers des charges auront été acceptés, le GT pourra définir, comme cela a été promis, les pourcentages idéaux pour le fonctionnement du SER. Il souligne que c'est un travail assez important qui a été mené là, mais qui permettra de fournir lors de la prochaine AD des réponses claires et précises, notamment sur le taux d'activité du président.

J.-F. Kunzi, SAEN, remercie de cette information sur le travail effectué qui, selon lui, va dans le bon sens, mais souhaite préciser que le souci du SAEN (la demande émanait de cette AC) face aux importants dossiers qui se profilent est d'avoir un SER fort. Il estime qu'il faut renforcer le secrétariat général puisque l'AD a admis que le président ne travaille pas à temps complet. Il espère que les travaux du GT Règlements vont dans ce sens-là car les AC auront besoin d'appuis dans des dossiers comme celui de la formation des enseignants. En effet, si la formation des enseignants prend la direction souhaitée par le SER cela aura des implications syndicales, financières et autres. HarmoS aussi, d'où ce souci d'un pôle fort au sein du SER de manière à renforcer les AC qui devront aller au front et présenter des revendications.

M. Bulliard souhaite encore ajouter deux petites choses. Tout d'abord, l'introduction d'un secrétaire général dans un bureau où il n'y en a jamais eu n'a pas été si facile. Le GT Règlements a pu observer maintenant une ambiance de travail très intéressante au niveau du SER et cela est « tout bénéfice » pour les AC.

Il précise aussi que le GT Règlements ira, avec son mandat, jusqu'à l'élaboration des contrats de

travail et à leur signature car il semble évident qu'un syndicat ait des contrats pour ses employés. Ensuite, il espère que les membres de ce GT pourront rendre définitivement leur tablier. Il annonce que ce sera le cas pour lui.

1.bis Message de M. C. Berger, secrétaire général de la CIIP

M. C. Berger, retenu par d'autres obligations en Suisse alémanique, est arrivé en cours d'assemblée. Il salue l'AD au nom de la CIIP et remercie pour l'invitation qui lui est adressée à chaque occasion, même s'il regrette de n'avoir pu participer aux AD l'an dernier.

Les 5 points de la résolution lui ont rappelé le discours de M. Boillat à l'AD de la Tour-de-Peilz en 2002 qui disait que si le SER et la CIIP se préoccupent des mêmes sujets, s'ils ont un objectif commun, à savoir que l'école ait les moyens adéquats pour pouvoir remplir les missions que la société lui donne, ils ont en revanche des rôles différents, qui ne doivent pas être confondus. Il estime que jusqu'ici cela a bien été respecté.

Il rappelle aussi l'importance pour la CIIP d'avoir comme partenaire un syndicat fort, intelligent et déterminé en relevant que le dossier des ME a mis en évidence des divergences de points de vue sur la manière d'atteindre le même objectif, mais que cela peut évoluer grâce au dialogue.

Il précise ensuite que la prochaine réunion de la CIIP aura lieu le 2 avril avec, à l'ordre du jour, le dossier de l'anglais, mais surtout la prise de connaissance des résultats de la consultation sur le PER. A ce propos, il remercie et félicite le SER, les AC et la CP pour leurs contributions fortes, intelligentes et déterminées.

Il donne les indications suivantes par rapport au planning :

Plénière du 2 avril : sur la base des rapports préparés par le secrétariat général, la CIIP doit prendre des options, des décisions. Il s'agira ensuite de peaufiner un document qui sera le rapport de la CIIP. Dans ce rapport il y aura des mandats qui indiqueront comment tenir compte, dans le PER, des 474 positions exprimées lors de la consultation.

Une option importante a déjà été prise le 13 février : au vu des multiples éléments concrets d'amélioration qu'apporte la consultation et dans un souci d'assurer les meilleures conditions pour l'entrée en vigueur du PER, la CIIP a décidé de délivrer un plan d'étude en juin 2010 pour une entrée en vigueur en 2011, soit un report d'une année. Cela devrait permettre de remplir tous les mandats évoqués précédemment, le plus gros concernant l'anglais, discipline qui n'a pas été prévue à l'école primaire dans le PER, puisque la décision de son introduction n'a été prise que plus tard par la CIIP.

Une communication officielle se fera lors de la plénière du 28 mai qui se déroulera à Neuchâtel.

Se sera l'occasion d'annoncer :

- l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande si tout va bien,
- les résultats de la consultation sur le PER et la suite des travaux,
- la nouvelle présidence de la CIIP (le mandat d'A.-C. Lyon arrivant à son terme),
- les 40 ans de l'IRDP.

Il remercie le SER pour son partenariat en soulignant qu'« ensemble, on y arrivera ».

9. Formation des enseignants

9.1 Etat des lieux du dossier et rappel des positions SER

G. Pasquier indique que l'accord de reconnaissance des diplômes de la CDIP, qui date de plusieurs années, n'est plus « à la page » et que cette question a été remise sur le métier.

Dans un bref historique, il rappelle que la question de la formation des enseignants fait depuis longtemps partie des préoccupations du SER et de la SPR, puisqu'en 1970 déjà, le congrès intitulé « Pour une éducation permanente et promotionnelle des enseignants » faisait germer l'idée d'une licence en pédagogie aussi pour les enseignants de l'école primaire et enfantine. *(Pour plus d'infos : → site AD → Sujets traités → Profession et statut → Etat des lieux de 2009).*

Il souligne que le rapport sur l'éducation en Suisse, paru en 2006, dresse un bilan assez catastrophique des HEP, notamment en ce qui concerne le niveau de formation des étudiants à l'entrée.

Il relève qu'il y a un gros malaise avec la CDIP qui, malgré les nouveaux défis lancés (HarmoS, la RPT, l'enseignement des langues, ...) lesquels devraient plaider pour une formation accrue des enseignants, se borne à vouloir limiter cette formation à 3 ans. La CDIP a donc donné à une commission, dans le cadre du Masterplan II, le mandat de réfléchir à une catégorisation des diplômes, c'est-à-dire de faire des futurs enseignants des « demi-généralistes » en leur proposant des choix de disciplines dans le cadre de leurs 3 ans de formation.

La COHEP (Conférence des directeurs de HEP) a dit très clairement que 3 ans d'études ne suffisent pas à former des généralistes. Les HEP, dont les contenus sont assez divers, proposent de plus en plus de « bricolages » sous forme de MAS divers. De l'avis de la COHEP, la catégorisation des diplômes permettra de mettre un peu d'ordre dans le « fouillis » qui règne actuellement dans les HEP, mais, le niveau master pour la formation de tous les enseignants de l'école obligatoire reste la norme à atteindre à terme.

La COHEP constate aussi que dans les 3 ans actuels, les HEP ont des contenus assez divers et qu'on assiste à une explosion de différents MAS.

Autres problèmes relevés par la COHEP : le niveau de formation des étudiants (en moyenne, 30% ne sont pas porteurs d'une maturité), ainsi que le niveau des formateurs.

D'autres éléments au niveau international confortent le SER dans sa bataille pour élever le niveau de formation, notamment :

- un classement des pays de l'OCDE par rapport au temps de formation des enseignants où la Suisse, avec ses 3 ans, est en queue de peloton (cf. Rapport « L'éducation en Suisse »,
- la « Déclaration de Leipzig »,
- le document politique du CSEE intitulé « La formation des enseignants en Europe ».

Le président du SER développe brièvement les ambitions d'Harmos et de ses standards, les objectifs du PER, ceux de l'accord intercantonal dans le domaine de la pédagogie spécialisée, l'ambitieuse politique de l'enseignement des langues, autant de raisons qui militent pour une amélioration de la formation. Il rappelle encore les Thèses de la Task Force CDIP sur les perspectives professionnelles dans l'enseignement de 2003, avec lesquelles la politique actuelle de la CDIP ne concorde absolument pas.

9.2 Perspectives

G. Pasquier résume les positions du SER :

- Face à l'augmentation continue des tâches, le SER ne revendique pas le maintien de la fonction de généraliste « pur et dur », mais juge extrêmement important que la formation « généraliste » subsiste et qu'elle soit la plus complète et la plus riche possible. Il est fermement opposé à une plurimagistralité systématique avant la fin des cycles primaires.
- Beaucoup de choses se jouent dans les premiers degrés et la formation des enseignants du 1^{er} cycle ne doit pas être laissée de côté sous prétexte que « petits élèves = petite formation ».

Il donne ensuite quelques indications sur les travaux de la Commission sur la catégorisation des diplômes, dont B. Zemp et lui-même ont fait partie : les 17 possibilités de catégorisation sur lesquelles la Commission a travaillé au départ ont été ramenées à 2 grandes catégories qui proposent un tronc commun et des spécialisations.

Les associations professionnelles sont dubitatives et sont conscientes des problèmes que ne manquera pas de poser cette catégorisation (hiérarchisation des fonctions, faible taux de spécialisation vu le temps de formation ridicule, contraintes organisationnelles, etc.).

En conclusion, il déplore ce qu'il appelle « le choix politique contraint des 3 ans de la CDIP ».

9.3 Discussion

J.-E. Rastorfer, SPV, relève la qualité du texte « Ce que peuvent et savent les enseignants ». Cependant, il y manque, selon lui, tout ce qui est de l'ordre de la compétence à collaborer avec les adultes, non seulement avec les pairs, mais aussi avec les parents. Ces compétences sont importantes pour établir une relation de confiance et de partenariat avec les parents dès le début de la scolarité et demandent à être renforcées du fait de l'intégration de tous les élèves.

G. Pasquier relève que ce type de texte n'est jamais exhaustif, mais qu'il lui semble que l'évocation de ces compétences y figure. Il indique que ce texte a été envoyé aux délégués à titre informatif et qu'il est encore au stade de document de travail, puisque le CoSER planche actuellement sur une définition du profil de l'enseignant – et donc du profil de formation - qu'il souhaite.

Il informe que, dans les prochaines semaines, des grilles avec des modèles de formation seront mises à disposition sur le site des délégués.

R. Meury, SEJ, demande à ce que ne soit pas oubliée, dans les revendications du SER, l'exigence de développer une véritable politique d'accès à la formation à travers un régime de bourses efficace généralisé. Ceci afin de bien préciser que la volonté du SER n'est pas de faire de la profession enseignante une élite.

9.4 Prise de position

G. Pasquier donne lecture du texte rédigé par le CoSER la veille et proposé à l'AD (projeté sur le beamer) :

L'Assemblée des délégué-e-s du SER, réunie le 28 mars 2009, à Yverdon-les-Bains, légitime le CoSER

- *à continuer à se battre pour que la formation initiale des enseignantes et des enseignants de toute l'école obligatoire soit exigée et reconnue au niveau master ;*
- *à n'accepter de catégorisation des diplômes qu'à la condition express d'un allongement des études au niveau du master ;*
- *à étudier et proposer différents modèles de formation possibles satisfaisant le niveau master ;*
- *à ne rien céder sur ce qui peut conduire à une indispensable mobilité tant géographique que professionnelle.*

Il précise, concernant la 4^{ème} puce, que les HEP aussi se battent pour la reconnaissance du titre. Le SER estime qu'il faut viser à obtenir un bachelor reconnu dans les autres hautes écoles et les universités si l'on ne veut pas que la profession soit un cul-de-sac. Le processus de Bologne a été mis en place justement pour permettre cette mobilité professionnelle.

Ouverture de la discussion par le président de l'AD :

Y. Froidevaux, SPV, estime que la 2^{ème} puce n'est pas suffisamment claire. Selon lui, on peut imaginer un bachelor commun et que la spécialisation n'intervienne que pendant le master. Il propose donc l'amendement suivant : *à n'accepter de catégorisation de diplômes qu'à la condition que celle-ci intervienne uniquement au niveau du master.*

G. Pasquier intervient en disant qu'une catégorisation des diplômes « post-bachelor » constitue une des options possibles. Il estime que le libellé de cette 2^{ème} puce doit rester, en l'état actuel du dossier, suffisamment souple pour permettre une adaptation à différents modèles de formation sur lesquels le CoSER doit plancher (cf. 3^{ème} puce). Il craint que cet amendement ouvre la porte à des solutions politiques telles qu'envisagées à Genève (formation initiale « bachelor », puis une masterisation en cours d'emploi).

Y. Froidevaux retire sa proposition d'amendement suite aux explications de G. Pasquier, en précisant que son idée était de défendre le généraliste + plutôt que le généraliste -.

J.-E. Rastorfer, SPV, ne comprend pas l'orientation que semble prendre le SER dans ce dossier. Il rend attentif aux problèmes syndicaux et de partage du travail qu'une orientation généraliste + ne manquerait pas d'engendrer.

Suite à l'intervention de **G. Pasquier** qui indique que c'est justement dans le but d'éviter ce genre de « bricolages » que ce texte est proposé, il fait remarquer que le texte est très peu clair sur ce point.

C. Luyet, SPVal, se dit gênée par le libellé de la 2^{ème} puce. Si le SER prône une formation initiale au niveau master pour tous les enseignants, pourquoi ne pas écrire : « *à n'accepter de catégorisations des diplômes qu'à la condition express qu'elles n'interviennent qu'après*

l'obtention du master » ?

G. Pasquier précise que c'est juste un principe de réalité, qu'en l'état actuel du dossier où beaucoup d'inconnues subsistent, il s'agit de se laisser une marge de manoeuvre (par ex., avoir la possibilité de faire recours à des spécialistes « anglais »). Le libellé de cette puce doit faire office de garde-fou au cas où, malgré la détermination du SER, la CDIP déciderait une catégorisation de diplômes.

C. Luyet craint que cette 2^{ème} puce permette à la CDIP l'introduction de cette catégorisation des diplômes en constituant une brèche par rapport à la 1^{ère} puce.

G. Pasquier rappelle que la bataille du SER n'est de loin pas gagnée, qu'il faudra faire avec la réalité et que le CoSER a voulu, par ce libellé, trouver un compromis.

C. Luyet propose de supprimer cette puce ou alors d'en modifier le contenu.

J. Daniélou pense utile de clarifier le terme de catégorisation. Il fait un parallèle avec le sec. I qui connaît des catégories (des enseignants qui enseignent telles ou telles disciplines). Il précise la position que le CoSER propose au travers de ce texte : une formation de niveau master pour l'ensemble des enseignants de l'école obligatoire (5 ans) avec, les 3 premières années, une solide formation commune de généraliste, puis, durant les 2 années post-bachelor restantes, d'éventuelles colorations.

Selon le CoSER, demander aux enseignants d'être performants en tout, partout et d'enseigner tout n'est plus possible et avoir des colorations ne serait pas honteux. Il relève que le fait d'avoir une formation de base commune importante permettrait d'atténuer les problèmes de mobilité et d'employabilité. Il ajoute qu'après cette formation, des certificats, diplômes, MAS pourraient, par ailleurs, exister.

Il indique encore qu'actuellement c'est l'inverse qui est proposé par la CDIP, à savoir réduire dans les 3 ans de formation la part de généralités et de déjà catégoriser.

C. Bonzon, SPV, indique que c'est la formulation qui dérange car elle donne l'impression qu'on accentue toujours plus la différenciation entre formation maître généraliste et secondaire I.

Compte tenu des remarques émises, **le président de l'AD** suggère un vote d'entrée en matière.

L'entrée en matière sur le vote de cette prise de position est acceptée à une large majorité.

M. Delacour demande ensuite s'il y a des propositions d'amendement.

A. Bertholet, SPG, propose un vote ferme sur la 1^{ère} puce qui semble avoir l'approbation unanime de l'AD et de repousser les autres points.

P. Gasser, SEJB, intervient en relevant qu'il s'agit d'un document de travail interne et que les débats qui viennent de se dérouler feront partie du PV. Il lui semble, au travers des interventions des délégués et des précisions du CoSER, qu'il n'y a pas de désaccord fondamental. Il estime que l'AD peut faire confiance au CoSER et s'exprimer sur l'orientation plutôt qu'ergoter sur des virgules.

J.-E. Rastorfer, SPV, fait remarquer que lors de la discussion sur la politique des prises de position, il n'a pas été prévu que ces dernières restent totalement à l'interne. Il lui semble important de différencier le 1^{er} point (qui constitue un rappel, l'AD s'étant déjà prononcée sur le niveau Master antérieurement) des trois autres points qui lui sont inféodés.

De sa proposition d'amendement, à laquelle collaborent d'autres voix, ressort le texte suivant :

« L'Assemblée des délégué-e-s du SER, réunie le 28 mars 2009, à Yverdon-les-Bains,

- *réaffirme que la formation initiale des enseignants de toute l'école obligatoire doit être exigée et reconnue « niveau master »*
- *et mandate le CoSER*
 - *de n'accepter de catégorisation des diplômes qu'à la condition que l'exigence du niveau master soit respectée pour tous,*

- *d'étudier et proposer différents modèles de formation possibles satisfaisant le niveau master,*
- *de ne rien céder sur ce qui peut conduire à une indispensable mobilité tant géographique que professionnelle.*

M. Delacour met au vote la prise de position telle que libellée et proposée par le CoSER, puis ce nouveau texte.

Cette dernière version obtient une large majorité des voix et devient la prise de position acceptée par l'AD.

10. Comptes SER et Educateur 2008

10.1 Présentation

Cf. doc. reçu

Le secrétaire général du SER, R. Gritti commente brièvement les comptes d'exploitation comparés des exercices 2008 et 2007. Il relève notamment :

- ligne 7 : une baisse du montant attribué au fonds de réserve Congrès & Assises du fait de la tenue des Assises en septembre 2008 ;
- ligne 10 : diminution des frais de fonctionnement du CoSER du fait d'un nombre moins élevé de séances ;
- lignes 12 et 13 : les Assises romandes et la Journée ES ont toutes deux été bénéficiaires ;
- ligne 16 : remerciements aux différents groupes de travail et commissions, plus particulièrement à la Commission pédagogique qui, malgré un accroissement du nombre de séances (travail sur le PER), a veillé à limiter les coûts ;
- ligne 20 : augmentation des frais d'impression du fait d'une augmentation de 1,2% des tarifs de l'imprimerie non communiquée ;
- un résultat net positif de CHF 4'494.39 (ligne 40).

Au sujet du bilan, **R. Gritti** tient à préciser que la différence importante entre 2007 et 2008 indiquée sous la rubrique débiteurs des capitaux circulants de l'Educateur s'explique simplement par le fait que les factures pour les abonnements des sections ont été envoyées plus tardivement qu'en 2007 (juste avant Noël) et que, par conséquent, l'encaissement s'est fait en début d'année suivante.

Il fait remarquer, au niveau du passif, qu'une somme de CHF 121'230.- est à disposition dans le fonds de réserve actions syndicales, en relevant le changement d'appellation de ce fonds (anciennement fonds de réserve solidarité).

Pour conclure, il souligne l'évolution positive de la fortune du SER en précisant que, si les bénéfices ne sont pas mirobolants, la comptabilité, les finances et la trésorerie sont saines.

10.2 Rapport de la Commission de vérification

M. Delacour passe la parole à **Marc Schaller** qui donne lecture du rapport (*cf. dernière page du fascicule comptable*).

Remerciements aux membres de la CoVeCo (M. Schaller, SPG, D. Sauvain, SEJB et P. Lacomble, AVECO).

10.3 Discussion

Aucune question, ni remarque de la part de l'AD.

10.4 Approbation

M. Delacour demande à l'AD si elle accepte de décharger le secrétaire général de la gestion des comptes 2008 en les approuvant.

Les comptes 2008 sont approuvés à l'unanimité.

Remerciements au secrétaire général.

11. Divers

CPA

Le président de l'AD passe la parole à **J. Corboz, présidente de CPA.**

Après avoir projeté quelques diapositives, elle rappelle que CPA est actif dans 3 pays, le Togo, le Mali et le Congo RDC. Elle fait état des conditions très précaires dans lesquelles les enseignants travaillent en soulignant que la formation initiale n'existe plus dans ces pays. Elle indique que les partenaires locaux de CPA ont fait un énorme travail auprès des ministères pour obtenir que la formation dispensée par CPA et, par conséquent, les enseignants qui l'ont suivie soient reconnus.

Elle remercie les membres du SER pour leur contribution en relevant l'importance que celle-ci revêt en Afrique et en indiquant qu'à chaque cérémonie de clôture de stage, le SER est chaleureusement remercié.

Elle informe que, suite à la réorganisation de la DDC (dont elle lit un extrait de lettre), la porte d'entrée dont bénéficiait CPA pour obtenir le financement s'est fermée et que CPA est en négociations pour en ouvrir une autre. Elle espère pouvoir apporter de bonnes nouvelles à la prochaine AD.

Elle ajoute encore que les marchandises proposées par le petit stand dressé à l'entrée proviennent d'artisans que CPA contacte lors de ses stages et remercie les personnes qui s'y sont intéressées.

Prochaine AD

Le président de l'AD donne rendez-vous à l'Assemblée

**le 21 novembre 2009,
à La Sarraz (VD).**

Remerciements

M. Delacour clôt l'AD en remerciant :

- les délégués ;
- les intervenants et invités ;
- le président du SER et le CoSER
- à titre personnel, G. Pasquier pour la synthèse de grande qualité apportée en conclusion d'un après-midi consacré à l'intégration dans le canton de Vaud ;
- ses vice-présidents ;
- le secrétariat du SER ;
- le personnel du traiteur « La Ferme » ;
- la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, pour la mise à disposition des locaux.

Le président de l'AD :
Martial Delacour



La secrétaire du SER :
Nicole Trincherio



Annexe : liste des présences

Remplir au stylo noir ou bleu foncé, svp.

**SYNDICAT DES
ENSEIGNANTS
ROMANDS** SER

**ASSEMBLEE
DES DELEGUE-E-S DU SER**

28 mars 2009 - Aula Magna (Château) - Yverdon-les-Bains

LISTE DES PRESENCES

	Nom, prénom	Association	Signature
1	Vité Laurent	SPG	
2	BAOUR Clément	SE7B	
3	Gasser Peter	SE7B	
4	Raval Alain	SE7B	
5	Sauvain Louis	SE7B	
6	CHARRIERE Nicole	SPV	
7	Pasche Anne Catherine	SPV	
8	GRANDJEAN BERNARD	SPV	
9	Jobé Alain	SE7B	
10	Munzi Jean-François	SAEN	
11	Allemaun Ludique	SAEN	
12	Cozzese Astrid	u	
13	Challandus Bernard	SAEN	
14	Pomet Pierre Alain	SAEN	
15	Nermod Christian	SAEN	
16	Bachmann Marlyse	SAEN	
17	Zufferey Christine	SPVal	
18	Luyet Cornelia	SPVal	
19	Peyla Romaine	SPVal	
20	Weinstein Michelle	SPVal	
21	Ternettey Christophe	SPVal	
22	GENOLET-GAUYE Caroline	SPVal	
23	MESIANO Anne-Marie	SPVal	
24	Gessier Fabrice	SPVal	
25	Rudaz Sébastien	SPVal	
26	Rand Paul-Louis	SPVal	


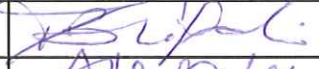
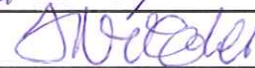
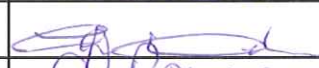

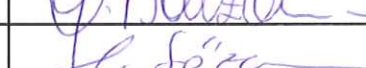
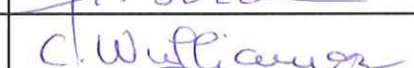
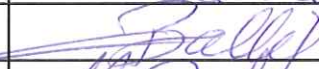
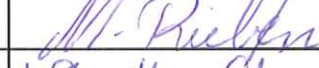
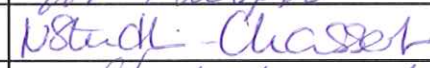


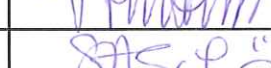
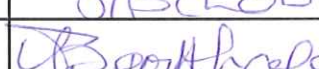
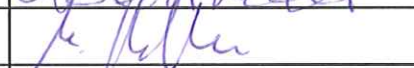


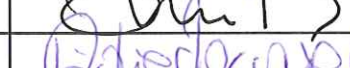
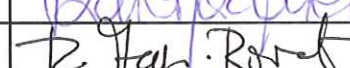
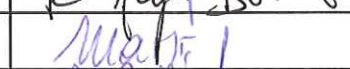
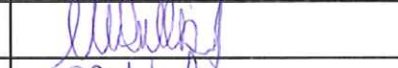
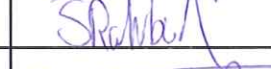


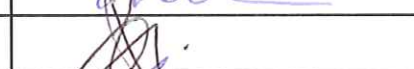
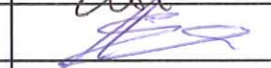



Remplir au stylo noir ou bleu foncé, svp.

AD / SER - 28 mars 2009, Yverdon-les-Bains

	Nom, prénom	Association	Signature
27	Bonvin Marthe	SPVAL	Bonvin
28	Roselyne Balet	SPVAL	RBalet
29	REY Jean-Pierre	SPVAL	J.P. Rey
30	Jubin AnneChristine	SEJ	A. Jubin
31	Beuveny Christine	SEJ	C. Beuveny
32	Brédet Vincent	SEJ	V. Brédet
33	Broquet N-D	SEJ	N. Broquet
34	Diplaccio Angelo	SEJ	Angelo Diplaccio
35	Méry Remy	SEJ	R. Méry
36	RASTORFER Jacques-Etienne	SPV	J. Rastorfer
37	Winkler Françoise	ATCOFF	F. Winkler
38	DELLET Marie-Cristine	ATCOFF	M. Dellet
39	KNUBEL PASCAL	AVECO	P. Knubel
40	Barras Maude	AVECO	M. Barras
41	Chollet Rachel	AVECO	R. Chollet
42	Gilles Sallen	AVECO	G. Sallen
43	Jacques Weiss	M. d'honneur	J. Weiss
44	Deppierraz Michel	MH	M. Deppierraz
45	Thévoz Jorjanne	M. d'honneur	J. Thévoz
46	Cortoz Julienne	M. d'honneur	J. Cortoz
47	Moser Jaccès V.	SEJB	J. Moser
48	FROIDEVAUX Yves	SPV	Y. Froidevaux
49	MERLEBACH Jacqueline	SEJB	J. Merlebach
50	BERNARDIN Françoise	SEJB	F. Bernardin
51	WALCHLI Jean-François	SEJB	J. Walchli
52	Emonet Gaëtan	SPFF	G. Emonet
53	Egry Cécile	SPFF	C. Egry
54	Préel Anne-Claude	SPFF	A. Préel
55	Beletz Jacqueline	SPFF	J. Beletz
56	Calderara Lamene	SPV	L. Calderara
57	Naegeli Genevieve Evelyn	SPV	G. Naegeli
58	Parraud Florence	SPV	F. Parraud

Remplir au stylo noir ou bleu foncé, svp.

AD / SER - 28 mars 2009, Yverdon-les-Bains

	Nom, prénom	Association	Signature
59	CAPT Romigne	SPV	
60	Brignoli Yvonne	SPD	
61	NICOLET Jean-Marc	SPV	
62	Delacour Christian	SPV	
63	BONSON Claudine	SPV	
64	SÖZERMAN Christine	SPV	
65	WILLIAMOZ Chantal	SPV	
66	BALLYF Christiane	SPV	
67	Riellen Micheline	SPV	
68	Studli-Chassot Nathalie	SPG	
69	CHRISTODOULIDIS CATHERINE	SPG	
70	JOLTI Magali	SPG	
71	Baud Mamelela	SPG	
72	SCHÖB Stéphanie	SPG	
73	BERTHOLET-FASEL Ariane	SPG	
74	SCHALLER Marc	SPG	
75	DANIELOU Jacques	SPV	
76	Guillaume-Gauthier S. André	SAEN	
77	BARD Olivier	SPG/CoSER	
78	JACQUIER Didier	SPV/CoSER	
79	MEYER-BOUET Rachel	ATCOFF / CoSER	
80	Marti Jodeline	SEJB / CoSER	
81	Bulliard Pascal	SPFF / CoSER	
82	Rohrbach Samuel	SES / CoSER	
83	Rogée Pignolet Béatrice	AVECO / CoSER	
84	Rohrbach Nicole	Educateur	
85	Delacour Nathalie	SPV	
86	Gritti Delo	SER.	
87	Emery Alain	SPVal	
88			
89			
90			